

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 12

Présents : Coralie Bourdelain, Sandrine Gayet, Mireille Berthuin, Caroline Driol, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Stéphane Mastropietro, Cathy Peloso

Procurations : Dominique Capron à Mireille Berthuin, Antoine Crézé à Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier à Sandrine Gayet, Patrick Hervé à Coralie Bourdelain

Absents : Anne Isabelle, Christophe Corbet, Astrid Bouchard

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : le 27 janvier 2023

DELIBERATION N°2

Objet : Sollicitation du fonds de concours du Grésivaudan pour l'attribution du fonds de concours pour les projets communaux énergie et rénovation thermique

Madame la Maire expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de son école maternelle, la commune de Revel souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Grands postes de dépenses	Montant HT	Financeurs (hors Grésivaudan)	Montant Subventionnable HT	taux	Montant aides
Façades	87 183,90 €	DSIL		33,5%	215 420 €
Menuiseries extérieures	189 753,58 €				
Charpente ossature bois	57 816,30 €	Département Plan Ecole		20%	127 480 €
Maçonnerie	13 755,50 €				
Aménagements intérieurs	64 833,60 €				
Chauffage ventilation	111 440,94 €	Département Dotation territoriale		22,50%	150 000 €
Electricité	26 463,94 €				
Total travaux	551 247,76 €				
Maitrise d'œuvre	65 701,66 €	Subvention attendue Grésivaudan	376 934,30 €		17 500 €
Coordinateur SPS	2 340 €				
Bureau de contrôle	3 770 €				

Diagnostic amiante	1 376 €			
Publication marché	412,64 €	Autofinancement		127 599,40 €
Total MO/études	73 600,30 €			
Informatique	13 151,34 €			
Dépense totale HT	637 999,40 €	Total HT		637 999,40 €



Ainsi, Madame la Maire propose de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement à hauteur de 17 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame la Maire ou son représentant à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de Communes « Le Grésivaudan ».
- **Charge** Madame la Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 31 janvier 2023,
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Sandrine Gayet



La maire
Coralie Bourdelain

